



## litige garage pour défaut de réparation

Par **Cécilecelkie**, le **05/06/2019** à **14:15**

Bonjour,

Mon conjoint a fait une réparation dans un garage en nov2015, embrayage et boîte de vitesse pour 1700€, cette auto a été déposée chez la famille en juillet 2016 et donc immobilisée durant 2 ans, je l'ai récupéré en février 2019 et en avril même panne, pour 2005€, (un clips mal remonté a sauté et endommagé la boîte me dit le garage qui a effectué la 2ème réparation), à savoir entre les 2 réparations il n'y a que 5000km, j'ai envoyé des mails et mes appels sans réponse de la part du 1er garage. J'ai donc envoyé une mise en demeure via un cabinet huissier et il reste toujours muet.

Y a-t-il un recours à l'amiable via un avocat (conciliateur ?) et ma demande est-elle recevable si j'entame une procédure judiciaire ??? ainsi que les coûts financiers ?

merci +++ de votre aide